

Six décennies au service de la nature



Angers, le 24 septembre. Florence Denier-Pasquier, coprésidente (avec Régine Bruny) de l'association, rappelle que FNE Anjou préfère alerter et prévenir plutôt que d'introduire, comme ce fut parfois le cas, des actions en justice.

CO – Laurent COMBET

Du patrimoine de la Doutre à la charte de l'arbre, l'ex-Sauvegarde de l'Anjou, désormais affiliée à France nature environnement, fête ses 60 ans. Une vie entière consacrée à défendre l'écologie locale.

Tout est parti de la Doutre, à Angers. Au milieu des années 1960, Jean Turc – le maire d'alors – veut moderniser sa ville, la nettoyer des quartiers insalubres, y tracer des rues élargies et y voir se dresser des immeubles modernes et tout confort. Et le secteur d'outre-Maine, malgré ses jolies maisons à colombages et ses ruelles pavées, en fait partie. Des riverains s'insurgent alors que le quartier saint-Michel a déjà été transfiguré et que les travaux démarrent chez eux, laminant le passé.

Les protestataires décident de se structurer en créant l'association Renaissance de la Doutre qui deviendra, un an plus tard, Sauvegarde du vieil Angers. Roger Mattéi, sa figure de proue, professeur au lycée Chevrolier, a de l'entregent et un carnet d'adresses qu'il utilise pour attirer des journalistes parisiens, notamment un émissaire du journal Le Monde. Lequel constate, atterré, l'affront fait au patrimoine et à l'histoire locale. Cette « *mauvaise presse* » aura raison de la détermination du maire qui se résoudra à faire stopper les travaux.

De beaux succès et quelques échecs

La réussite de ce collectif d'habitants a de l'écho dans le département et la Sauvegarde du Vieil Angers est appelée à la rescousse contre des projets qui fleurissent à Fontevraud, Montreuil-Bellay ou Montsoreau. En 1973, l'association se rebaptise ainsi Sauvegarde de l'Anjou avec pour mission de protéger les sites, monuments et vieilles demeures.

Depuis, le volet environnemental s'est imposé dans cette liste. En témoigne notamment, le combat mené (et perdu) contre le transfert de l'aérodrome d'Avrillé à Marcé, en 1998. Elle ne réussira pas non plus à empêcher Jean Monnier, maire d'Angers, de raser le quai Ligny à la fin des années 1970 pour faire passer, au pied du château, une hideuse 2x2 voies qui a certes facilité l'accès à la ville mais la coupe littéralement en deux.

L'association s'est beaucoup impliquée dans des dossiers majeurs comme l'arrêt de l'incinérateur de déchets de la Roseraie (aujourd'hui transformé en chaudière à bois réchauffant une partie de la ville) en 2011, ou l'abandon du projet de rocade sud (en 2014) qui aurait saccagé une grande partie de la zone horticole située entre Angers et Sainte-Gemmes-sur-Loire. La fronde était alors menée par une autre association baptisée « Le Camp de César » (sous le slogan « *Seules les batailles qui ne sont pas engagées sont perdues à l'avance* ») mais le coup décisif fut porté par la Sauvegarde de l'Anjou. Christophe Béchu, nouveau maire d'Angers, préféra jeter l'éponge.

S'appuyant sur une fine connaissance des rouages administratifs et du droit, l'association avait déjà réussi à faire tomber le projet de plan local d'urbanisme de la ville d'Angers et de l'agglomération en 2009. Un coup de tonnerre que les élus n'ont pas vu arriver. Et n'ont pas oublié. « *Nous ne prétendons pas détenir la vérité mais nos propos ne doivent pas être négligés, comptés pour rien* », expliquait l'ancien président de la Sauvegarde de l'Anjou (1990-2004) Jacques Zeimert en 2015. « *Il faut savoir trouver de justes compromis, sans renoncer à l'application du droit. Si le droit est bafoué, nous n'hésitons pas à tenter des actions en justice* ».

Polémique née d'une pétition citoyenne

Parfois, la pression suffit à stopper un projet. Comme, en 2015, celui de céder le domaine de Boudré (500 ha d'espace naturel sensible, à Seiches-sur-le-Loir) à un entraîneur de chevaux. Autre exemple, en 2018, le projet d'abattage d'un séquoia nain sur l'emprise d'un futur garage automobile à Angers. La polémique est née d'une pétition citoyenne efficacement relayée par la Sauvegarde de l'Anjou qui avait alors adressé une lettre ouverte au président de Volvo France.

Le fameux séquoia, implanté en 1891 par les pépinières Delaunay, trône toujours à l'angle des boulevards de Lattre de Tassigny et Bédier. Depuis, un inventaire des arbres remarquables a été dressé à Angers et son agglomération, s'élargissant même à l'échelon départemental. À ce jour, près de 1 230 arbres y sont recensés et donc protégés. « *On est passé d'une contestation très frontale à un travail en commun* », se réjouit Florence Denier-Pasquier, juriste spécialisée dans les questions d'environnement et coprésidente (avec Régine Bruny) de l'association.

L'action de la Sauvegarde – devenue aujourd'hui France nature environnement Anjou – a également permis de limiter considérablement le grignotage de l'île Ponneau dans le Saumurois ou de modifier le projet d'usine de traitement des eaux à Saint-Maur. Elle s'est aussi efficacement investie aux côtés de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) à Montreuil-Bellay pour limiter le développement de la zone de Méron sur un espace estampillé Natura 2000 où gambadent encore de trop rares outardes canepetières.

À l'heure de fêter son sixantième anniversaire, la Sauvegarde de l'Anjou peut se féliciter de compter quelque 37 000 adhérents dans ses rangs, parmi lesquels les pêcheurs de la fédération départementale ou les adhérents de la LPO Anjou, aux intérêts pourtant contraires parfois mais qui se retrouvent autour de la protection des rivières. C'est d'ailleurs autour de cette question que la Sauvegarde de l'Anjou planche aujourd'hui contre le développement de la zone d'activités Nouvelle Océane, à Verrières-en-Anjou. « *Nous avons un hydrobiologiste et un naturaliste qui travaillent dessus* », confirme Florence Denier-Pasquier. La lutte contre les atteintes à l'environnement est un combat permanent.

Yves TRÉCA-DURAND